

Compte-rendu du Comité Technique Ministériel du 20 juin 2012

A l'ouverture de ce CTM, contrairement à son prédécesseur, le nouveau Ministre Vincent Peillon s'est présenté aux organisations syndicales. Il a exprimé son attachement au dialogue social, qui doit passer par un respect réciproque.

Il a notamment réagi à la présentation du décret abrogeant le décret concernant l'évaluation des personnels. Il considère en effet que cette question est avant tout un enjeu de pédagogie et qu'il ne faut pas confondre « évaluation du système éducatif » et « évaluation des personnels ». Aujourd'hui, pour lui, il y a aussi confusion entre les missions de l'inspection et celles de l'administration, les inspecteurs devant accompagner les enseignants.

Sur ce sujet, des discussions vont s'engager dès le mois de juillet, pour aboutir fin 2012 dans le cadre de la loi de programmation.

Projets de textes ou documents soumis pour avis :

a) Projet de décret abrogeant le [décret n° 2012-702](#) du 7 mai 2012 portant dispositions statutaires relatives à l'**appréciation et à la reconnaissance de la valeur professionnelle** de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

- Voir document
- Vote : adopté à l'unanimité

Commentaire CGT : *l'abrogation de ce décret répond à la mobilisation des personnels et à une demande unanime des organisations syndicales, qui s'étaient exprimées par un vote négatif contre ce projet lors du CTM du 15 mars 2012. Par provocation, l'ancien Ministre l'avait fait publier le 8 mai 2012, juste après le résultat des élections présidentielles.*

Nous prenons acte avec satisfaction de la décision du nouveau Ministre .

b) Projet de décret portant diverses dispositions statutaires applicables à certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre de l'éducation nationale (**Pré requis CLES- C2i**)

- Voir document
- Vote :
Amendement CGT (porté également par la FSU)
Pour : CGT (1), FO (1), FSU (7), SUD (1)
Contre : CFDT (1), UNSA(4)
- Vote sur le texte :
Pour : UNSA(4)
Abs : CGT (1), CFDT (1), FO (1), FSU (7), SUD (1)

Commentaire CGT : *ce projet de décret, qui consiste à retarder au moment de la titularisation l'exigence des deux certificats au lieu d'en faire une obligation pour la stagiarisation, est présenté par le ministère comme une mesure transitoire avant d'avoir une réflexion sur la formation des enseignants. Pour autant, nous avons demandé, par un amendement, que cette exigence soit levée définitivement car il s'agit d'un frein au recrutement. Ces compétences doivent être travaillées lors de la formation initiale et continue des enseignants.*

L'amendement n'a cependant pas été retenu par l'administration sous prétexte qu'il ne fallait pas donner un signal d'abandon de ces compétences.

c) Projet de décret relatif à l'ouverture des **recrutements réservés** pour l'accès aux corps de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du Ministère chargé de l'éducation nationale en application des [articles 2 à 6](#) de la [loi n°2012- 347](#) du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique

- Voir document

Commentaire CGT : ce projet a été ajourné au prochain CTM, début juillet, car le ministère a estimé qu'envisager la seule voie du concours réservé était trop restrictif. De plus, l'ensemble des organisations syndicales a porté des amendements allant dans le sens d'un examen professionnel. Un groupe de travail émanant du CTM sera réuni avant la prochaine séance.

d) Projet de décret portant modification du [décret n°81-535](#) du 12 mai 81 relatif **au recrutement des professeurs contractuels** et **abrogeant** le [décret n° 89-497](#) du 12 juillet 1989 fixant les conditions de recrutement et **d'emploi des agents vacataires temporaires pour l'enseignement secondaire**

→ Voir document

→ Vote :

Pour : CGT (1), CFDT(1), FSU (7), SUD (1),UNSA (4)

Abs : FO (1)

e) Projet de décret modifiant le [décret n°90-675](#) du 18 juillet 1990 portant statuts particuliers des **inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux** et des **inspecteurs de l'éducation nationale**

→ Voir document (avec modification « 7 ans » remplacé par « 6 ans » suite à un amendement retenu par l'administration)

→ Vote :

Pour : CGT (1), CFDT (1), FSU (7), FO (1), UNSA (4)

Abs : SUD (1)

f) **Projet d'arrêté** relatif à l'extension de la **prime de fonctions et de résultats** aux emplois de secrétaire général d'académie, de directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles, de directeur académique des services de l'éducation nationale, de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale.

→ Voir document

→ Vote :

Abs : CFDT (1), UNSA (4)

Contre : CGT (1), FSU (7), FO (1),SUD (1)

g) **Projet d'arrêté portant application au [ministère chargé de l'éducation nationale](#)** et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, des dispositions de [l'article 18](#) du [décret n° 82-447](#) du 28 mai 1982 modifié notamment par le [décret n° 2012-224](#) du 16 février 2012 modifiant le décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical (**contingent global unique de crédits de temps syndical**)

→ Voir document

→ Vote : Pour CGT (1), FSU (1), SUD (1)

Abs : FO (1)

Contre : CFDT (1), UNSA (1)

Point d'information :

a) Le **bilan social national** 2010-2011

b) **GRETA**

Voir déclaration intersyndicale

Réponse du ministère : A priori, il n'y aura pas de moratoire, mais une pause pour prendre le temps de faire une expertise du processus enclenché. Une consultation aura lieu d'ici fin juillet.

Soit le GIP s'avérera impraticable et il y aura modification de la loi Warrsmann, soit dans le cadre d'un GIP, toutes les garanties pour les personnels y seront mises.

c) **Répartition des 1000 postes à la rentrée**

→ Voir tableau ci joint